



Application de pesticides par système d'aéronef télépiloté au Canada

Renseignements essentiels

Un système d'aéronef télépiloté (SATP), parfois appelé drone ou système d'aéronef sans pilote, se pilote au sol à l'aide d'un poste de commande et de liaisons de commande et de contrôle.

Dans cette brochure



Certification et formation obligatoires



Conformité à l'étiquette du pesticide

Porter le bon équipement



Connaître son rôle



Organismes de réglementation provinciaux et territoriaux :

Formation, certification, autorisations et permis.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Certification et formation obligatoires

Quiconque entend appliquer un pesticide par SATP doit d'abord satisfaire aux exigences relatives à l'aviation et aux pesticides.

Exigences relatives à l'aviation :

- Le pilote possède le certificat de pilote de drone approprié et valide de Transports Canada et a suivi toutes les formations obligatoires.
- L'observateur visuel (personne aidant le pilote à conserver la ligne de visée), le cas échéant, possède au minimum le certificat de pilote de drone pour les opérations de base.
- Le drone est immatriculé auprès de Transports Canada.

Exigences relatives aux pesticides :

- Communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial applicable pour confirmer les exigences relatives à la formation, à la certification, aux autorisations et à l'utilisation des pesticides.
- Suivre la formation et obtenir la certification exigibles par la province ou le territoire, le cas échéant.
- Obtenir les permis et certificats applicables.



Conformité à l'étiquette du pesticide

Avant d'utiliser un pesticide, il faut toujours lire et comprendre son étiquette.

Si l'étiquette fait mention des SATP :

- Suivre attentivement les instructions applicables.

Si l'étiquette ne fait pas mention des SATP :

- Confirmer si l'application aérienne est permise.
- Dans l'affirmative, suivre à la lettre les instructions concernant le volume de pulvérisation, la dose d'application, les zones tampons de pulvérisation, la taille des gouttelettes et toute autre condition.
- Le pilote et l'observateur visuel doivent suivre les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI) pour l'application au sol.

Si l'étiquette indique « NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne » ou « NE PAS appliquer par système d'aéronef télépilote (SATP) », ou ne mentionne pas l'application aérienne :

- L'utilisation d'un SATP est interdite.

Comprendre les restrictions

- L'application de pesticides par voie aérienne (y compris par SATP) est restreinte sur certains sites : elle n'est permise qu'aux sites explicitement indiqués sur l'étiquette du produit et avec autorisation provinciale ou territoriale supplémentaire requise.



Porter le bon équipement

Exigences de base :

Tous les membres de l'équipage, y compris le pilote, l'observateur visuel, le préposé au mélange et au chargement, et toute personne maniant l'équipement ou la batterie, doivent, au minimum, porter :

- un vêtement à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Si l'étiquette fait mention des SATP :

- Tous les membres de l'équipage doivent porter l'équipement de protection individuelle (EPI) indiqué sur l'étiquette.
- Il faut aussi respecter toute mesure technique de protection additionnelle ou limite relative aux quantités figurant sur l'étiquette.

Si l'étiquette ne fait pas mention des SATP :

- Le pilote et l'observateur visuel doivent respecter les exigences relatives à l'EPI pour l'application au sol (rampe de pulvérisation ou pulvérisateur pneumatique, selon la culture ou le site visé).
- S'il est indiqué d'appliquer le produit au sol en cabine fermée, ne pas appliquer le produit par SATP, à moins qu'une protection équivalente, conçue pour les SATP, ne soit disponible.
- Tout autre membre de l'équipage effectuant une activité de mélange, de chargement, de nettoyage ou de maintenance (y compris le remplacement de la batterie) doit porter l'EPI indiqué pour l'application par voie aérienne.



Connaître son rôle

- Avant le vol, le pilote doit connaître les compétences de chaque membre de l'équipage.
- Un équipage se compose généralement de deux personnes, mais il n'est pas rare qu'il soit plus grand.
- Les rôles des membres d'équipage peuvent varier en fonction des besoins opérationnels.
- Pour la sécurité de tout un chacun, certains rôles doivent être indépendants les uns des autres durant l'application.
 - Sauf indication contraire sur l'étiquette, le membre de l'équipage affecté au mélange et au chargement ne peut pas aussi être le pilote de l'ATP, une condition qui s'applique également aux applications par voie aérienne typiques.
- Si l'environnement de travail le permet, l'observateur visuel peut effectuer les activités de mélange, de chargement et de remplacement de la batterie.



Pilote



Mélange/chargement



Observateur visuel



Liste de vérification pour assurer la sécurité

- ☐ Le pilote détient le certificat de pilote de drone approprié, et l'observateur visuel, le certificat de pilote de drone pour les opérations de base (le cas échéant) de Transports Canada.
- ☐ Chaque membre de l'équipage satisfait aux exigences de la province ou du territoire où sera appliqué le pesticide.
- ☐ Chaque membre de l'équipage a lu et compris l'étiquette du pesticide, et le pilote a confirmé que l'utilisation d'un SATP ou l'application par voie aérienne est permise.
- ☐ Chaque membre de l'équipage porte le bon EPI et respecte toutes les mesures de sécurité.
- ☐ Le membre de l'équipage affecté au mélange et au chargement du pesticide n'est pas aussi le pilote de l'ATP.
- ☐ Chaque membre de l'équipage de l'ATP affecté au nettoyage, à la réparation, au remplacement de la batterie, à l'étalonnage, à la manutention, etc. doit faire attention d'éviter toute contamination croisée.
- ☐ Chaque personne présente accorde la plus haute importance à la sécurité.



S'assurer que chaque membre de l'équipage a suivi la formation requise, porte le bon EPI et utilise l'équipement approprié.



Pour limiter l'exposition à la dérive de pulvérisation, placer le pilote, l'observateur visuel ou tout autre membre de l'équipage au vent de l'ATP.



Les pesticides peuvent pénétrer dans le corps par les mains; il est important de ne pas toucher les surfaces propres lorsqu'on porte des gants contaminés.



Pour des précisions, visiter :

Transports Canada

Règles de vol et certification pour pilote de drone

Santé Canada

Politique détaillée



Pour d'autres fiches de renseignements sur l'utilisation sécuritaire des pesticides, visiter :

Équipement de protection individuelle – **Canada.ca** | Gants de protection contre les pesticides – **Canada.ca**

Questions?

Communiquer avec le **Service de renseignements sur les pesticides**

1-800-267-6315 ou pesticides-info@hc-sc.gc.ca